

## **NON RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS**

Le Syndicat a été alerté ces derniers mois à propos de non renouvellements de contrats concernant des agents de l'Etat en poste depuis des années.

\* Un agent de service, qui donnait entière satisfaction dans son travail n'a pas été renouvelé malgré un avis favorable de sa Direction après avoir servi l'Etat pendant **12 ans** (périodes de suppléances et de contrats).

Cette personne se trouve actuellement dans une situation de précarité extrême car habitant en France, elle ne peut prétendre aux ASSEDIC n'y ayant pas cotisé pendant les années de Fonction Publique. Les périodes de suppléances non continues ne comptent pas pour l'obtention de l'indemnité de congédiement. De ce fait, cet agent ne perçoit actuellement que l'allocation complémentaire (50 % du dernier salaire sur 3 mois, 35% sur 9 mois)

\* Un autre agent, après **6 années** de contrat n'a pas été renouvelé sur avis non favorable de sa Direction.

Il faut savoir que la règle de tacite reconduction de contrat au-delà de 6 ans d'embauche ne repose sur aucun texte officiel et ne s'applique donc pas implicitement.

**Il y a donc urgence à l'élaboration d'un statut protecteur des agents et suppléants de l'Etat et de la Commune que le Syndicat réclame avec force.**

Nous rappelons, d'ailleurs, les paroles de S.E.M. le Ministre d'Etat (Séminaire du 11 avril 2007) qui, conscient du malaise ressenti par les Agents de l'Etat au sujet de leur situation professionnelle précisait dans son discours:

Enfin, il importe de se pencher sur une actualisation de notre statut de la fonction publique dont les fondements reposent sur un texte datant de 1975. Au delà d'un certain nombre d'adaptation en tout état de cause nécessaires compte tenu des évolutions survenues depuis cette époque, il va falloir s'attacher à la situation juridique des personnels eux mêmes. Chacun sait que nous sommes aujourd'hui dans une situation qui est mal ressentie par un certain nombre d'agents contractuels de l'Etat. Il importera donc de nous pencher avec la plus grande attention sur cette question de façon à aboutir dans les prochains mois à un nouveau texte de loi qui confirmerait la priorité d'accès à la fonction publique aux monégasques mais également conférerait une plus grande stabilité aux personnes qui ne pourraient prétendre à accéder au statut de fonctionnaire. Il s'agit là, je ne le cache pas, de trouver un équilibre subtil qui comme dans les pays voisins confère la qualité de fonctionnaire aux nationaux du pays tout en offrant des garanties satisfaisantes aux autres catégories.

**Trois ans plus tard, nous sommes toujours dans l'attente...**

## **AVIS DE RECRUTEMENT – FONCTION PUBLIQUE**

Nous avons eu des témoignages de fonctionnaires, agents et suppléants (quelquefois de nationalité monégasque) qui affirment que, bien que leurs candidatures soient conformes aux avis de recrutement, ne sont pas reçus en entretien par le Chef de Service concerné, ce qui laisse penser que la même chance n'est pas donnée à tous les candidats et va aussi à l'encontre de la mobilité prônée dans le processus de modernisation de l'Administration.

## **UNE BONNE NOUVELLE !!!**

Une délégation du Syndicat avait rencontré des responsables de Carrefour Monaco le 5 février dernier, pour demander que cette enseigne accepte les « Pass Restaurant ». Ce sera désormais chose faite dès fin mars.

A noter qu'en obtenant l'agrément pour les tickets de l'Administration, le magasin monégasque peut dans la foulée accepter tous les autres tickets restaurant. **Encore un succès du S.A.E.C !**

En revanche, la Mairie devra attendre 2011 pour bénéficier des « Pass Restaurant », car aucun budget n'a été prévu pour les financer en 2010. Il semblerait que ce sera chose fait l'année prochaine.

## **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Pour la première fois depuis la création du Syndicat en juillet 2007, un membre du Conseil Syndical est membre d'une institution paritaire.

En effet, Christine GIOLITTI, Secrétaire Générale Adjointe, a été nommée par Ordonnance Souveraine du 14 janvier 2010, membre du Conseil Economique et Social sur présentation de l'Union des Syndicats de Monaco.

## **PROCHAINES PERMANENCES**

**lundi 12 avril, lundi 26 avril et lundi 17 mai de 12h à 17h**

Les permanences du Syndicat se tiennent dans un local (salle de réunion) situé au 3<sup>ème</sup> étage des Terrasses de Fontvieille, 23 av Prince Albert II, partie Bureaux Administratifs (Accès par l'ascenseur à côté de la pharmacie).

## **CONTACT**

Un Conseiller Syndical se tient à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement **06 03 94 65 81**



## ***SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE***

**Bulletin d'information n° 14  
Mars - Avril 2010**

Le Syndicat s'adresse à tous les fonctionnaires, agents et suppléants de l'Etat et de la Commune.

Son rôle est de défendre les intérêts moraux, économiques, sociaux et professionnels de ses membres (selon ses statuts).

Le Syndicat peut vous représenter, et vous assister en cas de conflit ou de litige avec votre hiérarchie. C'est aussi un interlocuteur du Gouvernement et de la Mairie parce qu'il représente justement les salariés des fonctions publiques.